CENTRE HOSPITALIER
CHALON SUR SAONE
William Morey

DEMANDE DE DOSSIER MEDICAL D'UN MINEUR

(Conformément au décret n° 2003-462 du 21 mai 2003)

Vous souhaitez obtenir des informations sur le contenu du dossier médical d'un mineur. Pour ce faire, ***vous devez impérativement pouvoir justifier de l'autorité parentale*** *(conformément à l'article L. 1111-7 du CSP). La communication du dossier ne pourra s'effectuer qu'après avoir vérifié dans le dossier du mineur s'il n'a pas, au cours de son hospitalisation, manifesté son opposition à une telle communication.*

Formulaire à adresser :
Par courrier ou par mail
Centre Hospitalier William Morey
Direction Relations avec les Usagers
4 rue Capitaine Drillien - 71321 CHALON SUR SAONE CEDEX
qualité.chwm@ch-chalon71.fr

➢ **Je soussigné(e)** ☐ Madame ☐ Monsieur

NOM : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... Téléphone :.....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Adresse mail : .....

En qualité de : .....

➢ **Concernant l'enfant**

NOM : ..... Prénom : .....

Né(e) le : .....

➢ **Souhaite obtenir la copie de documents de son dossier médical selon le décret 2003- 462 du 21 mai 2003.**

➢ **Hospitalisation(s) ou consultation(s) concernée(s)** *(il est recommandé de fournir un maximum de renseignements pour les dossiers anciens afin de faciliter les recherches) :*

⇨ Services et médecins : .....

.....

Date(s) - Année(s) concernée(s) : .....

☐ Le(s) compte(s)-rendu(s) d'hospitalisation ☐ Le(s) compte(s)-rendu(s) de consultation

☐ Le(s) examens biologiques/anatomopathologiques ☐ L'imagerie médicale (scanner, radiographies…)

☐ D'autre(s) document(s) au titre de l'article R.1112-2 du Code de la Santé Publique (*à préciser sur papier libre le cas échéant)*

➢ **Mode de communication des documents du dossier médical :**

☐ Remis en main propre

☐ Envoi de copies

Pour donner suite à votre demande, il est impératif de joindre une **copie de votre pièce d'identité** et une **copie de votre livret de famille (ou acte de naissance).**
Pour les parents divorcés, joindre une **copie du jugement de divorce portant mention de l'autorité parentale**.
Si vous n'êtes pas un parent de l'enfant mais que vous détenez l'autorité parentale, joindre **toute pièce justificative**.

Gratuité des frais de reproduction lors de la première demande. Pour toute demande supplémentaire, facturation selon la tarification en vigueur. Toute information sur la protection des données (RGPD) est consultable sur le site internet www.ch-chalon71.fr

Fait le : ..... Signature :